



Programme d'internat
Psychologie et neuropsychologie

Document élaboré par le Service de psychologie en collaboration avec la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire et le Service des communications.

Révision septembre 2019

Table des matières

1. L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	2
1.1. Bref historique	2
1.2. Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire	3
1.3. Service de psychologie – description générale.....	3
2. Programme d'internat en psychologie et en neuropsychologie	4
2.1. Pré-requis à l'internat	4
2.2. Buts et objectifs de l'internat en psychologie et en neuropsychologie clinique..	4
2.3. Modalités de supervision.....	5
2.4. Autres activités de formation et d'enseignement	5
2.5. Exigences envers l'interne en cours d'internat.....	5
2.6. Processus d'évaluation	5
3. Le programme offert	6
3.1. Programme pour adultes présentant une déviance sexuelle (Services externes).....	6
4. Soumission d'une candidature	7
5. Psychologue superviseur	9
Monsieur Michel Raymond, M.Ps.	9

1. L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel



1.1. Bref historique

Médecin français, le Dr Pinel (1745-1826) fut reconnu pour son dévouement au développement de la psychiatrie qu'il a d'ailleurs grandement influencée. Il fut sensible aux méthodes thérapeutiques alors « brutales » auxquelles étaient soumis les aliénés à l'époque. C'est en proposant de nombreuses réformes qu'il réussit à les abolir et sut instaurer des méthodes thérapeutiques plus humaines et plus adéquates.

Il fut aussi le premier à proposer une nosographie des maladies mentales. Les fondateurs de l'Institut lui ont donné le nom de ce médecin afin de souligner les valeurs inhérentes à sa mission.

Au Québec, les aliénés violents étaient confiés dès 1927 à l'Asile des détenus aliénés de Bordeaux. Il s'agissait principalement de malades psychiatriques violents provenant des hôpitaux québécois. En 1963, devant l'augmentation du nombre de malades et l'insuffisance des soins à la prison de Bordeaux, le gouvernement du Québec décide de construire un hôpital psychiatrique à sécurité maximale qui devait justement remplacer l'hôpital psychiatrique de Bordeaux.

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal a ouvert ses portes en 1970. Il compte alors 292 lits. L'établissement reçoit des patients psychiatriques aux prises avec une problématique de violence, provenant des autres hôpitaux du Québec ou encore d'autres institutions pénales du réseau de la justice.

En janvier 2019, l'Institut Philippe-Pinel de Montréal change d'appellation et devient l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

L'Institut est un hôpital psychiatrique sécuritaire, universitaire et chef de file au niveau de la psychiatrie légale. Il est affilié à l'Université de Montréal. Au niveau des services de santé, il s'agit d'un hôpital national de 3^e ligne de renommée internationale. L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel dispense des soins ultraspécialisés à une clientèle psychiatrique souffrant de troubles mentaux graves, de psychopathologie sévère de la personnalité et aux prises avec une problématique de violence.

Les patients proviennent de différents endroits. La majorité d'entre eux sont référés par le Tribunal administratif du Québec. Ils sont admis majoritairement pour expertise (p. ex., aptitude à comparaître, responsabilité criminelle) ou sont hospitalisés pour des soins à plus ou moins long terme après avoir été déclarés coupables mais non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux. D'autres patients proviennent d'hôpitaux de 2^e ligne, des Services correctionnels canadiens ou du Service de la probation. Les adolescents proviennent des Centres jeunesse ou sont référés par le Tribunal de la jeunesse. Certains sont en cure libre, sans contrainte légale.

Les patients sont hospitalisés dans des unités de soins au sein de différents programmes dont les programmes d'expertise, d'admission/réadmission/expertise, de réadaptation, de traitement, de transition, de délinquants sexuels, de femmes ayant une sentence fédérale et d'adolescents. D'autres programmes sont assurés par les Services externes, dont des programmes de psychiatrie adulte en délinquance sexuelle pour les adultes et les adolescents.

L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel étant un hôpital universitaire, il exerce une vocation d'enseignement, de formation et de recherche. La Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire organise la majeure partie des activités de formation professionnelle et regroupe plusieurs stagiaires, internes et résidents de différentes disciplines professionnelles.

1.2. Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est reconnu sur le plan national et international pour son expertise dans les domaines de la psychiatrie légale et le traitement de patients psychiatriques présentant une problématique de violence. La mission de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire est de contribuer à l'enseignement universitaire dans ces domaines et de manière plus large, à l'avancement, au partage et à la diffusion des connaissances avec l'ensemble de nos partenaires locaux, nationaux et internationaux. La Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire assure la mise en place de conditions favorisant le déroulement d'activités d'enseignement de qualité.

1.3. Service de psychologie – description générale

Le Service de psychologie relève de la Direction des services professionnels. Il est composé d'une Chef de service à l'interne, d'un Chef de service à l'externe et d'une quinzaine de psychologues. Les psychologues sont affectés aux différents programmes de soins, soit sur les unités à l'interne, soit à l'externe, soit d'une combinaison des deux. Les principales orientations théoriques y sont représentées de même que la neuropsychologie.

Le Service de psychologie offre des services d'évaluation et de traitement à une clientèle souffrant principalement de troubles mentaux graves et d'une problématique de violence. Des troubles comorbides sont fréquemment présents, notamment des troubles de la personnalité (groupe B), des troubles liés à l'usage de substances, des limites

cognitives, une symptomatologie anxio-dépressive ou un trouble neurologique. Les psychologues effectuent des psychothérapies individuelles et de groupe, ainsi que d'autres activités thérapeutiques spécialisées. Ils effectuent, en collaboration avec des criminologues, des évaluations du risque de violence par l'utilisation d'outils spécialisés. Certains psychologues et neuropsychologues contribuent au processus complexe d'expertise par la production d'évaluations psychologiques et/ou neuropsychologiques approfondies.

Les psychologues participent aux réunions administratives et cliniques mensuelles du Service de psychologie où des sujets touchant la pratique professionnelle de la psychologie au sein des hôpitaux du réseau de la santé du Québec et au sein de notre hôpital psychiatrique sont abordés (pratique clinique, évaluation, règles de pratique et déontologie, formation et développement professionnel, supervision et internat, outils d'évaluation, évolution de la profession, etc.).

Certains psychologues sont impliqués dans des tâches d'enseignement et de supervision, alors que d'autres s'impliquent dans des comités de travail ou autres projets au sein du service ou de l'hôpital.

2. Programme d'internat en psychologie et en neuropsychologie

Le programme d'internat en psychologie et en neuropsychologie de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel fait partie du Consortium de l'Université de Montréal.

2.1. Pré-requis à l'internat

- Intérêt marqué pour la psychiatrie et la violence.
- Connaissances théoriques en psychopathologie (évaluation et diagnostic).
- Connaissances théoriques et fonctionnelles des outils psychométriques standards (échelle de Wechsler, tests objectifs de personnalité, tests projectifs).
- Connaissances théoriques et pratiques en psychothérapie.
- Avoir complété des stages, practica ou un premier internat dans un milieu psychiatrique (un atout).
- Anglais fonctionnel (un atout).

2.2. Buts et objectifs de l'internat en psychologie et en neuropsychologie clinique

- Offrir une opportunité de découvrir l'exercice de la psychologie dans un milieu psychiatrique de 3^e ligne à sécurité maximum.
- Offrir une complémentarité aux programmes d'internat en psychiatrie générale.
- Permettre de raffiner la compréhension clinique et les techniques d'entrevue et d'intervention.
- Offrir des occasions d'apprendre à ajuster le travail du psychologue auprès de personnes souffrant de pathologies sévères et complexes, avec de multiples comorbidités.

2.3. Modalités de supervision

Supervision individuelle :

- au moins 200 heures pour un internat de 1600 heures.
- au moins 100 heures pour un internat de 800 heures.

D'autres modalités de supervision peuvent également être organisées (ex.: supervision de groupe, miroir sans tain) lorsque le nombre d'internes le permet.

2.4. Autres activités de formation et d'enseignement

- Réunions administratives et cliniques mensuelles.
- Séminaires de cas complexes en psychologie.
- Séminaires reliés à la psychologie légale.
- Formations spécialisées (p.ex., outils d'évaluation du risque de violence).
- Conférences scientifiques organisées par la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire.
- Colloques grands publics organisés par la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire.

2.5. Exigences envers l'interne en cours d'internat

Les internes font partie du Service de psychologie et, à ce titre, ils doivent respecter les règles déontologiques et les standards de pratique de l'institution et sont fortement invités à participer aux activités cliniques du service. Il pourra donc leur être demandé, par exemple, de présenter un cas clinique lors d'une réunion clinique ou encore de présenter et de commenter un article scientifique.

2.6. Processus d'évaluation

Deux évaluations formelles auront lieu pendant l'internat; une à la mi-internat et l'autre à la fin de l'internat. Chaque évaluation a pour but de faire le point sur les forces et les faiblesses de l'interne en fonction du développement des sept compétences (Manuel d'agrément, OPQ, juin 2013) et des exigences particulières de son université d'origine. Les universités fournissent habituellement les formulaires d'évaluation. Ces évaluations sont pour l'interne l'occasion d'avoir l'heure juste sur le développement de ses habiletés cliniques et compétences professionnelles. L'interne reçoit aussi régulièrement de la rétroaction de la part de son superviseur en cours d'internat lors des supervisions. Le superviseur remplit les documents demandés par les universités lors de l'évaluation mi-internat et de l'évaluation finale. Les documents originaux sont retournés à l'université requérante et une copie est versée au dossier de l'étudiant à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire de l'Institut.

3. Le programme offert

3.1. Programme pour adultes présentant une déviance sexuelle (Services externes)

Description générale

Ce programme s'adresse à une clientèle externe judiciairisée (ou non) ayant commis un crime sexuel ou présentant une déviance sexuelle ou des pensées ou comportements sexuels déviants. Les clients évalués le sont à la demande de professionnels du réseau de la santé et des services sociaux ou à la demande de la Cour ou d'agent de probation lorsque la situation est judiciairisée.

La clientèle rencontrée en clinique externe pour un traitement est soit volontaire (cure libre) ou soit contrainte à un traitement suite à une ordonnance légale. Certains patients sont sous ordonnance de probation alors que d'autres sont en libération conditionnelle suite à une peine d'incarcération de plus de deux ans. Un certain nombre ont été déclarés délinquants à contrôler et font l'objet d'une surveillance pouvant aller jusqu'à dix ans. La clientèle se présente en moyenne une fois par semaine pour ses traitements puis retourne dans son milieu de vie. Les patients en libération conditionnelle transitent souvent par des maisons de transition. Les échanges avec les intervenants et les agents de libération conditionnelle sont fréquents. Au sein de la clientèle, on retrouve surtout des pédophiles et des individus qui ont commis un abus sexuel sur une victime mineure. Aussi, un certain nombre ont commis des agressions sexuelles sur des femmes, des gestes exhibitionnistes ou des gestes voyeurs. Un nombre de plus en plus élevé ont commis des crimes en lien avec la pornographie juvénile ou de leurre informatique. Les ex-détenus fédéraux ont commis des délits plus graves ou sont multirécidivistes. Leur dangerosité est habituellement plus élevée.

L'approche thérapeutique est soit d'orientation psychodynamique soit cognitivo-comportementale, mais le programme d'internat n'est actuellement offert que pour cette dernière approche. Les activités thérapeutiques sont individuelles ou de groupe. À l'occasion, la conjointe ou des personnes significatives de l'entourage du patient sont rencontrées. Des liens avec des agents de surveillance légale ou d'autres personnes du milieu de vie du patient sont fréquemment établis.

♦ Tâches de l'interne

L'interne se joindra à une équipe multidisciplinaire (psychiatres, psychologues, criminologues) et participera aux évaluations pluridisciplinaires réalisées dans des contextes présentenciels ou en vue d'un traitement. L'étudiant sera donc formé aux outils d'évaluation du risque (par ex., Static-99, Stable 2007, Aigu 2007, RSVP, PCL-R (2^e édition), SAPROF). L'étudiant participera à la rédaction des rapports d'évaluation et d'évolution. Il sera en lien avec les agents référents et agira à l'occasion à titre de consultant. L'interne s'impliquera au niveau des suivis thérapeutiques individuels et de groupe (habiletés sociales, prévention de la récidive, comportements sexuels problématiques sur internet). Il rédigera les notes évolutives et participera aux échanges cliniques.

♦ Modalités de supervision

La supervision se fait en individuel en respectant les normes de l'OPQ, soit un ratio de 20 minutes de supervision par heure de contact direct avec la clientèle. L'étudiant pourra donc recevoir environ 2 heures/semaine de supervision individuelle (ou encore 100 heures pour un internat de 800 heures).

♦ Superviseur

M. Michel Raymond, M.Ps.

Approche théorique de type cognitivo-comportementale

♦ Capacité d'accueil pour l'année académique 2020-2021

Une place (800h ou +)

4. Soumission d'une candidature

Les étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université Laval doivent soumettre leur candidature via le Consortium.

Les étudiants provenant d'universités hors consortium doivent soumettre leur candidature selon la procédure ci-bas.

♦ Critères d'admissibilité

- Être inscrit dans un programme reconnu de doctorat en psychologie.
- Être éligible à l'internat.
- Avoir préalablement complété des stages, practica ou un premier internat dans un milieu clinique psychiatrique.

♦ Dossier

Le dossier soumis pour candidature doit comprendre les documents suivants:

- Formulaire de demande d'internat.
- Lettre de présentation.
- Curriculum vitae spécifiant l'expérience clinique et la supervision reçue (milieu professionnel, type de clientèle).
- Relevés de notes (baccalauréat et doctorat en cours).
- Deux lettres de référence.

SVP, veuillez envoyer votre dossier de candidature avec les documents requis, en format électronique, à l'adresse : psycho.ippm@ssss.gouv.qc.ca.

Au besoin, les lettres de référence peuvent être postées à :

Mme Karine Harnois, agente administrative
Direction des services professionnels
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
10905 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec) H1C 1H1

Les dossiers complets seront étudiés par les psychologues superviseurs, qui effectueront des entrevues de sélection en janvier. Les choix finaux seront communiqués aux étudiants à la date retenue par l'APPIC.

Veuillez cocher le programme auquel vous soumettez votre candidature.

Psychologie clinique

- ☐ Programme pour adultes présentant une déviance sexuelle
(Services externes)

Exceptionnellement, pour l'année 2020-2021, il n'y a pas d'offre pour le programme de neuropsychologie clinique.

Nom :

Adresse civique :

Courriel :

Université :

Nombre d'heures : ☐ 800 ☐ 1600

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DE LA DEMANDE : 9 DÉCEMBRE 2019

5. Psychologue superviseur

Monsieur Michel Raymond, M.Ps.

(Programme pour les adultes présentant une déviance sexuelle – Services externes)

Monsieur Michel Raymond est détenteur d'une maîtrise en psychologie clinique d'orientation comportementale-cognitive décernée par l'Université de Montréal (1987). Il est psychologue à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel depuis 1988. Il a travaillé de 1990 à 1993 sur des unités de patients psychiatriques. Depuis 1993, il est psychologue dans le programme d'évaluation et de traitement des agresseurs sexuels. Il y fait des évaluations, des suivis individuels et de groupe de prévention de la récidive et d'entraînement aux habiletés sociales. Il a donné plusieurs conférences portant sur ces thèmes de même que sur les dimensions de la confidentialité, de l'alliance thérapeutique et de l'entretien motivationnel dans des congrès spécialisés en agression sexuelle.